

Créteil, le 18 novembre 2020

Lettre Ouverte à Monsieur le Recteur de l'Académie de Créteil

Objet : pour le recrutement immédiat de tous les collègues contractuels qui risquent de perdre leur ancienneté !

Monsieur le Recteur,

C'est de façon tout à fait exceptionnelle que nous vous adressons cette lettre ouverte, car la situation est grave et vos décisions sont attendues avec angoisse.

Depuis le mois de juillet dernier, nous revendiquons auprès de vous le réemploi immédiat et sur des contrats d'un an de tous les enseignants, CPE ou Psy-En contractuels. Personne ne peut en effet affirmer sérieusement qu'il n'y aurait pas de besoins : les mois de cours perdus avec le confinement/déconfinement du printemps dernier ont eu pour conséquence que l'immense majorité des élèves n'ont pas eu accès aux connaissances inscrites dans leurs programmes. Il y aurait eu la possibilité dès la rentrée de septembre de mettre en place des dédoublements de classes, du soutien, pour compenser ce manque scolaire généré par la crise sanitaire.

Vous nous avez répondu en substance que vous ne pouviez pas dépenser l'argent que le ministère ne vous avait pas alloué, et que le niveau de réemploi des contractuels était satisfaisant, « quasiment au niveau de l'an dernier ».

Le fait est, Monsieur le Recteur, qu'aujourd'hui les contradictions s'aiguisent.

D'un côté, la crise sanitaire s'aggrave, exigeant, au-delà des mesures élémentaires consistant à pourvoir les postes restés vacants depuis la rentrée, des mesures de recrutement immédiates pour permettre la distanciation physique, la limitation du brassage, le remplacement des collègues contraints de s'absenter. De fait, de plus en plus d'élèves sont privés de certains de leurs enseignements, parfois sur de longues périodes.

Et de l'autre, des dizaines, probablement des centaines de collègues contractuels au chômage attendent encore un coup de téléphone de la part de vos services pour pouvoir reprendre leurs missions.

Beaucoup d'entre eux travaillent pour le rectorat de Créteil depuis plusieurs années. Ils comptent sur leur ancienneté pour faire valoir, dès que possible, leur droit à accéder à un CDI, qui limiterait un peu leur précarité financière.

Mais si vous ne leur proposez pas un contrat avant les congés de fin d'année, ils perdront toutes et tous cette ancienneté, et seront à nouveau considérés comme primo-arrivants : un tel recul ne pourrait s'entendre, un tel recul ne pourrait se comprendre.

Vous avez la possibilité de prendre des mesures immédiates pour éviter cette catastrophe, en leur proposant sans attendre un contrat avant les vacances de fin d'année. Nous le réaffirmons : impossible d'imaginer que les besoins réels de remplacement n'existeraient pas !

Le rectorat de Créteil a toujours considéré l'intérêt des élèves comme prioritaire. Leur intérêt aujourd'hui est qu'ils puissent toutes et tous, à égalité, suivre leurs cours avec un enseignant en face d'eux, avec des CPE ou des Psy-En pour accompagner leur scolarité et dans des conditions respectueuses des impératifs sanitaires. Une fois de plus, cet intérêt coïncide avec l'intérêt immédiat des personnels et s'oppose à la politique de l'enveloppe fermée que vous respectez.

Monsieur le Recteur, avant qu'il ne soit trop tard, avant que les collègues contractuels perdent leur ancienneté pour être restés sans contrat pendant plus de 4 mois, proposez-leur un contrat ! Utilisez leur expérience et leur détermination pour permettre la réussite des élèves, pour éviter qu'une partie importante de ceux-ci soient victimes d'exclusion et de décrochage !

Dans l'attente de votre réponse à l'aune de laquelle nous mesurerons votre attachement à l'égalité d'instruction de tous les élèves et à la protection des personnels les plus précaires, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de notre plus haute considération.

Saliha Benabid, secrétaire académique du SNETAA-FO Créteil
Arnaud Albarede, secrétaire académique du SNFOLC Créteil